

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-trois, le **22 janvier à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u> 17 janvier 2023
<u>Date d'affichage :</u> 22 décembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Nicolas BEAUFILS, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY, Mme Nadine PAIMBLANC, Mme Natacha DURAND.

8 Excusés : Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT M. Henri FERRON, M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

Secrétaire de séance : Mme Céline DAUNAY.

2023-09-01 AFFAIRES GENERALES : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18/12/2023

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 18 décembre dernier à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal des délibérations en séance.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 18 décembre dernier, à l'unanimité :

- **ADOPTENT** la rédaction des délibérations prises lors de ladite séance.

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 22 janvier 2023.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-trois, le **22 janvier à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u> 17 janvier 2023
<u>Date d'affichage :</u> 22 décembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Nicolas BEAUFILS, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY, Mme Nadine PAIMBLANC, Mme Natacha DURAND.

8 Excusés : Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT M. Henri FERRON, M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

Secrétaire de séance : Mme Céline DAUNAY.

2023-09-02 AFFAIRES GENERALES : Signature de la charte départementale du partage de l'information entre les communes et le département

Le Conseil départemental d'Ille et Vilaine a décidé, pour renforcer le partenariat entre les communes et le département, la mise en place d'une charte départementale du partage de l'information entre les communes et le département. Elle vise à permettre une plus grande efficacité quant à la prise en charge des situations de vulnérabilité rencontrées par les usagers.

Cette charte a pour objectif de développer les coopérations en matière d'action sociale, d'apporter une réponse de proximité pour la transmettre ensuite si besoin aux services du département et ainsi développer les interconnaissances à travers des modalités de coopération proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE d'approuver la signature de la charte**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 22 janvier 2023.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-trois, le **22 janvier à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u> 17 janvier 2023
<u>Date d'affichage :</u> 22 décembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Nicolas BEAUFILS, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY, Mme Nadine PAIMBLANC, Mme Natacha DURAND.

8 Excusés : Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT M. Henri FERRON, M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

Secrétaire de séance : Mme Céline DAUNAY.

2023-09-03 FINANCES – Demande de subvention DETR pour les travaux de la mairie

A la suite d'une réunion avec la préfecture, au début de l'année 2023, la Commune de Livré-sur-Changeon a décidé de mettre en place en juin un dispositif de recueil d'empreintes digitales pour réduire les délais d'attente pour la délivrance des cartes d'identité et des passeports.

Nous avons réorganisé les plannings du personnel de l'accueil et de l'agence postale. Nous avons également divisé l'accueil en deux espaces pour installer un bureau dédié à ce nouveau service.

Il n'en reste pas moins que des travaux sont nécessaires pour améliorer l'accueil des usagers, tant au niveau de la zone d'attente qu'au sein du bureau.

Afin de financer ce projet, la commune effectue une demande de subvention à hauteur de 40% auprès de l'Etat comme indiqué ci-dessous.

DEPENSES		RECETTES		
Travaux	38 165.65 € HT	DETR	15 266.26 €	40%
		Autofinancement	22 899.39 €	60%
TOTAL	38 165.65 €		38 165.65 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter la DETR pour les travaux de la mairie

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 22 janvier 2023.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-trois, le **22 janvier à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u> 17 janvier 2023
<u>Date d'affichage :</u> 22 décembre 2023
<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 19

11 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Nicolas BEAUFILS, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY, Mme Nadine PAIMBLANC, Mme Natacha DURAND.

8 Excusés : Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT M. Henri FERRON, M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

Secrétaire de séance : Mme Céline DAUNAY.

2023-09-04 FINANCES Décision modificative ZA Clos Hammelin

Afin d'équilibrer le budget de la ZA Clos Hammelin, il convient de prendre une décision modificative. Il faut voter des modifications budgétaires pour abonder les crédits en dépenses de la Section d'investissement au compte 3555- chapitre budgétaire 040 via l'opération suivante ci-dessous.

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	article	Montant	Chapitre	article	Montant
023		17 205,76 €	042	71355	17 205,76 €
Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	article	Montant	Chapitre	article	Montant
040	3555	17 205,76 €	021		17 205,76 €

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux présents, à l'unanimité :

- **VALIDENT** la décision modificative sur le budget ZA Clos Hammelin

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 22 janvier 2023.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-trois, le **22 janvier à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u> 17 janvier 2023
<u>Date d'affichage :</u> 22 décembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Nicolas BEAUFILS, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY, Mme Nadine PAIMBLANC, Mme Natacha DURAND.

8 Excusés : Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT M. Henri FERRON, M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

Secrétaire de séance : Mme Céline DAUNAY.

2023-09-05 RESSOURCES HUMAINES – Fixation des conditions de remboursement des frais de déplacement

Les agents de la collectivité, munis obligatoirement d'un ordre de mission, sont autorisés à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service (formations et réunions extérieures) et hors de leur résidence administrative (territoire de la commune sur lequel se situe le service ou l'agent est affecté). Ils doivent être indemnisés de leurs frais de transport sur la base d'indemnités kilométriques. Le barème des indemnités kilométriques est fixé par les textes en vigueur. A titre indicatif, le km est indemnisé 0.32 € pour un véhicule de 5 CV et moins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE les conditions de remboursement des frais de déplacement des agents de la collectivité**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 22 janvier 2023.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD

